

# PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE PREPA'ISIMA - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

#### ARRETE

## Article 1:

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Prépa'Isima» de l'institut d'Informatique comme suit :

Marie PAILLOUX, Président du jury, Maître de conférences Mamadou KANTE, Vice-président, Maître de conférences

## Membres du jury:

Alexandre GUITTON, Maître de conférences

#### Article 2:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/05/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

**Mathias BERN** 

1

- Transmis au contrôle de légalité le / 3 0 MAI 2018

- Publié le

3 0 MAI 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.